

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abotés?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*4 arpens Champ, pré & jardin
 & 30 en Argent de la commune
 2 charis de bois rendu devant la Maison
 de bled qui se perçoivent à la Moisson
 sur le champ et que les particuliers donnent
 à volonté, ce qui en totalité fait un petit
 objet.*

*Les pères de famille n'ont jamais rien
 payé que le 1/4 de bled et 1/4 bat annuellement
 pour chaque enfant, et cela fait partie de
 la pension de l'école, mais il n'y a rien
 de placé.*

Etat de l'école de Romanel.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Il y en a deux { Montblesson, école principale
 & Sennes, annexe.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

} Lun et l'autre sont des hameaux.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

} Ressortissent de la Commune de Lausanne.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*} Paroisse des Croisettes
 Agence de Chailly.*

d. District

- - - De Lausanne

e. Canton

- - - Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

*Un quart de lieue de chacune des deux écoles.
 La principale appartenant à 14 maisons &
 de plus un moulin à bled de 1/2 lieue, car le
 Siegent va faire une école par semaine.
 L'annexe appartenant à 14 maisons.*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*La principale, le hameau de Montblesson,
 à 1/2 lieue à la ronde de l'école.
 Contenant, avec le moulin 28 enfants fréquentant
 l'école.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*La annexe appartient le hameau de Sennes
 à 1/2 lieue à la ronde de l'école.
 Contenant 15 enfants allant à l'école.*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Chailly, une lieue

Les Croisettes, demi-lieue

z. Leurs noms.

Les Thuilleries d'Orléans, demi-lieue

Lausanne, une lieue

b. Leurs distances réciproques.

Chez les Blancs 3/4 de lieue

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

La lecture, l'écriture, le catéchisme, à prier.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année excepté pendant les vacances des moissons & des vendanges

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

L'Abégé du Catéchisme d'Orléans.
Un recueil de passages de l'écriture sainte.
Le N. Testament & les Psaumes.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Aussi bien que possible.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Environ deux heures dans chacune des deux écoles.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Ils assistent tous ensemble à la même école.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le précédent Conseil de Lausanne, d'après un examen fait par le Pasteur et un membre de ce Conseil, et sur leur présentation

b. D'où est-il?

De Lausanne

c. Son nom

Jean Abram Regamey.

(3)

d. Son âge.

57 ans, né en 1742

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

5 enfants, 2 garçons & 3 filles

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 33 ans, l'ancien 1768.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

a été précédemment Regent pendant 3 mois à Orléans. C'est antérieurement Agriculteur & Cordonnier.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Travaille après ses écoles de sa profession de Cordonnier.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

43: entre la principale et l'Annexe.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

Il y a également toute l'année, à l'exception des plus âgés, qui manquent quelques fois en été.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Aucuns

b. Quelle en est la valeur?

Aucune

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

On ne connaît aucuns, ni des uns ni des autres.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien

15°. Bâtiment de l'école.

Aucun.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Dans aucun destiné à cet usage.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Le Regent habite lui-même hors du ressort de ses écoles, et trop loin pour pouvoir les faire chez lui. Ce sont des particuliers qui reçoivent volontairement l'école chez eux, au milieu des embarras de leur ménage; ce qui est un grand obstacle à l'instruction. Les particuliers reçoivent pour ce service une demi-toise de sapin, de la Commune de Lausanne.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

*L122 en argent
8 Quaterons de bled
1/2 Toise de bois de sapin, prise à la forêt.*

4 quaterons de bled sont livrés par la Seigneurie des Drottes de Lausanne

Le quateron de bled sont payés par le revenu des fâvires de Lausanne £ 50, sont percus de la même source.

£ 68, formant le reste de la pension sont livrés par la Pourse Communale de Lausanne.

aucun

aucun

aucun

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

218 108.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

i.e. Prilly

a un Village

b est une Commune

*c. Paroisse de Prilly - Rens, Joutens et Mézery
à gence de Prilly.
District de Lausanne.
e. Canton du Lemau.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

2° Les maisons sont toutes dans l'enceinte du Village excepté cinq maisons situées en bordure éloignées de 5 à 7 minutes.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

3°. La réponse se trouve dans la précédente

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

a. Demême

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

b. Le nombre des enfants ^{varie} selon les saisons et la population ils sont ordinairement 25 à 30 enfants.